CNIEG
Votre retraite, notre métier

Demande de majoration pour enfant(s) élevé(s)

CNIEG
CS 60 415
44204 NANTES
CEDEX 2

Pour effectuer une demande de majoration de pension pour enfant élevé :

Retourner cette demande complétée et signée via cnieg.fr en vous connectant à votre espace personnel → démarche transmettre mes documents.
Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre toutes les pièces justificatives demandées dans l'encadré ci-dessous.

Pièces justificatives à joindre :

- L'acte de naissance de chaque enfant avec mention de la filiation ou la copie complète du livret de famille mis à jour (pages des parents et enfants)

Pour un enfant adopté simple ou plénier :
- L'acte de naissance avec mention de la retranscription du jugement d'adoption ou à défaut, la copie du jugement d'adoption traduit en français précisant la nature de l'adoption « simple ou plénière »

Pour justifier les 9 années de charge d'un enfant recueilli ou adopté simple avant ses 20 ans :
- La déclaration sur l'honneur au titre de la majoration pour enfant recueilli précisant le type de résidence de l'enfant (formulaire à télécharger)
- L'attestation précisant la période de versement du sursalaire familial, des prestations familiales à faire compléter par l'employeur (formulaire à télécharger) ou une attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
Et/ou les 9 avis d'imposition mentionnant que l'enfant a été pris en compte dans le nombre de parts pour le calcul de l'impôt

Pour un enfant en situation de handicap avant ses 20 ans (taux supérieur ou égal à 80%) :
- La copie de toutes les cartes d'invalidité ou de toutes les notifications officielles de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) établies avant les 20 ans de l'enfant ou une attestation établie par la MDPH précisant l'identité de l'enfant et toutes les périodes de reconnaissance du taux de handicap à 80%

Si le taux de handicap à 80 % ou plus, a été reconnu entre 20 et 25 ans pour un handicap existant avant 20 ans :
- La copie d'une carte d'invalidité ou de la notification officielle de la décision de la CDAPH établie avant les 25 ans
- Le certificat médical précisant la date de début du handicap à faire compléter par le médecin avant d'effectuer la demande (formulaire a télécharger)

Les formulaires à télécharger sont disponibles via cnieg.fr → Espace particulier → Les services → Demander une majoration pour enfant

La CNIEG pourra le cas échéant vous demander des justificatifs complémentaires pour l'étude de votre droit.

1 – Votre identité

Nom : _____ Prénom : _____

N° de sécurité sociale : _____ Identifiant : __ __ __ __ __ 0 0 __

2 - Vos coordonnées

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Email : _____ Tel : _____

3 - Les enfants élevés pendant 9 ans avant 20 ans

Nom et prénom Date de naissance	Statut de l'enfant	Avez-vous eu la charge de votre enfant au minimum 9 ans, avant ses 20 ans ?	Votre enfant est-il en situation de handicap à plus de 80% ? (si oui précisez depuis quand)	Date d'arrivée au foyer *	Date de décès Lorsque l'enfant est décédé
	☐ Né de l'agent ☐ Adopté plénier ☐ Adopté simple ☐ Recueilli	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non Date : _____		
	☐ Né de l'agent ☐ Adopté plénier ☐ Adopté simple ☐ Recueilli	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non Date : _____		
	☐ Né de l'agent ☐ Adopté plénier ☐ Adopté simple ☐ Recueilli	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non Date : _____		
	☐ Né de l'agent ☐ Adopté plénier ☐ Adopté simple ☐ Recueilli	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non Date : _____		
	☐ Né de l'agent ☐ Adopté plénier ☐ Adopté simple ☐ Recueilli	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non Date : _____		

*Pour les enfants recueillis ou adoptés, indiquez la date de prise en charge au sein du foyer ou la date d'adoption.

J'atteste sur l'honneur :

☐ L'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints.

☐ Je m'engage à signaler immédiatement à la CNIEG tout changement intervenant dans ma situation.

Fait à _____ Le _____

Signature

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations dans le but d'obtenir ou de tenter d'obtenir des prestations indues (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal). De plus, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations faites ou l'omission de déclarer un changement de situation susceptible d'impacter vos droits peut faire l'objet d'une pénalité financière prononcée par le Directeur de la CNIEG (article L. 114-17 du code de sécurité sociale). Les informations recueillies par la CNIEG sont traitées dans le cadre exclusif de sa mission de service public définie par la loi n° 2004-803 du 9 août 2004. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de la CNIEG. »

QR code réservé à la CNIEG